
CTL DU 01/03/2022 en mode visio

Ordre du jour :

- 1 - Mise en place des accueils de proximité (FS) de Chenôve, Genlis, Montbard, Nolay, Saint-Seine-L'Abbaye, Somberton et Vitteaux (pour avis);
- 2 - Bilan des accueils de proximité 2021 et calendrier des permanences 2022 (pour information);
- 3 - Présentation du budget 2022 (pour information) ;
- 4 - Projet "Accès des notaires au fichier immobilier" (ANF) - Déploiement en Côte d'Or (pour information);
- 5 - Questions diverses.

1/ Mise en place des accueils de proximité (FS) de Chenôve, Genlis, Montbard, Nolay, Saint-Seine-L'Abbaye, Somberton et Vitteaux (pour avis).

Dans le cadre du NRP, mise en place des accueils de proximité dans les lieux visés supra.

La DRFiP participe de la manière suivante :

- participation à la formation initiale et continue des animateurs par des référents formation (sessions de formation initiale en décembre 2020, août, octobre 2021 et janvier 2022 et formation continue en avril 2021 pour la campagne IR 2021 et en septembre 2021 sur les avis) ;
- soutien des référents locaux aux animateurs dans leurs relations avec les usagers;
- prises de rendez-vous dans les services de la DRFiP ;
- permanences lors d'échéances particulières lorsque la DRFiP n'est pas présente dans la commune.

A Montbard, aucune permanence physique ne sera assurée à l'accueil FS, un SIP étant implanté sur la commune.

A Genlis, Is-sur-Tille et Pontailler, il n'est pas prévu de permanences en 2022 à ce stade. Les trésoreries présentes dans ces communes ont transféré leur compétence impôts au 1^{er} janvier 2022 au SIP de Dijon et amendes. Un accompagnement spécifique est réalisé par la RDRU auprès de ses animateurs FS, en lien avec le responsable du SIP de Dijon et les trésoriers concernés. En fonction des besoins exprimés, des permanences pourraient être organisées dès avant 2023.

A Chenôve, Saint-Seine-L'Abbaye et Somberton, les permanences organisées jusqu'en 2021 dans les locaux de la mairie ont vocation à se tenir désormais au sein des maisons FS labellisées. Les premières permanences se tiendront courant mars à Saint-Seine-L'Abbaye et Somberton et en mai à Chenôve. **Elles seront assurées par le SIP Dijon et Amendes.**

Agir pour ne pas subir.

A Nolay, à la suite de la concertation menée avec la commune, les permanences mises en place à compter du 1er janvier 2022 sont organisées au sein de la FS. **Elles seront assurées par le SIP de Beaune** (première permanence le 19 janvier).

A Vitteaux, le lieu des permanences demeure inchangé dans la mesure où le FS sera installé dans les locaux de l'ancienne trésorerie après travaux. **Les permanences seront assurées par le SIP de Montbard** (première permanence le 4 mars 2022).

La CFTC réitère son opposition à la mise en place de ces accueils de proximité, suite logique de son opposition au NRP.

La CFTC s'interroge sur la tenue de ces permanences en raison d'un manque déjà accru de personnel dans les SIP.

Par ailleurs, du fait de la multiplication de « points d'accueil » sur le département, les risques routiers et des frais supplémentaires sont des conséquences pour les agents.

La CFTC déplore que le NRP entraîne toutes ces conséquences négatives en terme de stress, de risques et de coûts financiers pour les agents, qui se retrouvent encore une fois les « victimes » de ce nouveau réseau de proximité.

Il est également demandé à la direction si elle compte mettre en œuvre un soutien pendant la campagne IR (accueils dans les FS + dans les SIP).

Il a été répondu qu'elle y travaillait.

Vote : contre

2 - Bilan des accueils de proximité 2021 et calendrier des permanences 2022 (pour information).

Des tableaux ont été fournis avec des données chiffrées concernant les fréquentations des 15 accueils de proximité sur 2021. Hormis Recey sur Ource, les fréquentations sont assez faibles.

Les usagers se déplacent pour divers motifs mais les permanences sont avant tout fiscales :

- aide à la déclaration d'impôt sur le revenu,
- difficultés de paiement,
- réclamations diverses,
- à la marge, renseignements concernant des produits communaux.

Le calendrier des permanences 2022 a donc été établi en concertation avec les élus concernés. L'accent est mis sur une communication partagée (DRFIP-Territoires) pour mieux informer les usagers de la tenue de ces permanences.

Ainsi, les collectivités locales ont été invitées à accentuer la communication autour de ces permanences pour les faire connaître, notamment par un relai local auprès de leurs administrés. Des affiches confectionnées par la DRFIP 21 ont également été mises à disposition des collectivités.

Agir pour ne pas subir.

Comme toutes les OS, la CFTC avait eu des doutes sur l'impact de ces points de contacts qui quadrillent le territoire.

On peut constater l'échec de certaines permanences (Baigneux les Juifs a reçu 3 usagers, St Seine l'Abbaye, Selongey, et Somberton aucun usager, quand certaines nombreuses autres émargent entre 12 et 18 usagers par an). Ces nombreux points de contacts sont bien de la « poudre aux yeux » et les OS ont toujours pressenti qu'ils seraient supprimés si en échec, ce qui sera le cas. Donc, au final, ce sont bien des sites qui ont été supprimés au profit de ces points de contacts qui seront eux – mêmes supprimés.

Dans ces conditions comment oser dire que le NRP n'a supprimé aucun service public ?

La CFTC a évoqué le fait que ces permanences vont entrainer des frais de déplacement pour la DRFIP. Il a été répondu que c'est sans commune mesure avec le fait de garder une trésorerie (loyers, charges etc ...). La réponse est ainsi apportée que des économies ont bien été réalisées au détriment des agents et de leur condition de travail, et des usagers.

3 - Présentation du budget 2022 (pour information).

La question de la prévision en terme de dépenses de l'emploi d'agents de sécurité sur 2022 (12 mois) a été posée. La direction a répondu par l'affirmative.

4 - Projet "Accès des notaires au fichier immobilier" (ANF) - Déploiement en Côte d'Or (pour information).

Le dispositif « Accès des notaires au fichier immobilier » permet le traitement automatisé des demandes de renseignements des offices notariaux et des états réponses qui leur sont retournés.

Le notaire rédige et transmet des demandes de renseignements à partir de son logiciel de rédaction d'actes à tout moment et obtient les réponses de manière instantanée. Il doit s'acquitter de la contribution de sécurité immobilière (CSI) associée à toute demande de renseignements.

D'un point de vue pratique, le notaire peut adresser 24h/24 et 7j/7 une demande qui est reçue par le système d'information des notaires et routée automatiquement sur la base ANF. Elle est traitée instantanément et automatiquement au moment de son dépôt, à partir des informations connues à la date de la dernière journée d'enregistrement clôturée par le SPF interrogé en respectant le cadre juridique de la délivrance fixé par l'article 41 du décret du 14/10/ 1955.

Le notaire a également accès aux fiches hypothécaires numérisées (ANF-Stock) afin de disposer des éléments nécessaires à la complétude des données transmises automatiquement par la base ANF. Il aura également accès, ultérieurement, aux actes publiés depuis 1956 (ANF-Actes), ce qui déchargera également le SPFE des travaux liés aux demandes de copie de documents

Pour les OS, il s'agit d'une externalisation d'une mission de la DGFIP, afin de pallier les suppressions d'emplois.

5 - Questions diverses.

De la part de la direction : information que le DG adjoint sera à Dijon le 10/03. Les OS auront la possibilité de le

Agir pour ne pas subir.

rencontrer. **La CFTC sera présente.**

De la part des OS : demande si prise en compte de l'augmentation du carburant pour les frais de déplacements ?
La question est remontée à la DG.

MAJ des coordonnées des sites sur google et dans les pages jaunes en cours. Déjà fait pour Dijon.

La CFTC a demandé la publication sur Ulysse 21 des dates des ponts naturels, décidées en CTL du 23/11/2021.

Vos représentants en CTL :

Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDE (Titulaire),

Céline GUILLAUMIN, PCE antenne de BEAUNE (Titulaire),

Anne DAULIN, DRFIP service comptabilité (Suppléante),

Alexandre DAKIRELLAH, SDIF (Suppléant).